



Dettes fiscales et sociales

Par **Dada13**, le **25/10/2020** à **15:53**

Bonjour,

Suite à une liquidation judiciaire en 2013 qui en a découlé une affaire pénale. Je actuellement poursuivi par un cabinet d'huissier pour le recouvrement d'une dette URSSAF et hier j'ai reçu un commandement de payer des impôts pour une dette fiscale par LR/AR. Les montants des 2 dettes sont astronomique.

Je recherche un avocat pour m'aider dans ce dossier dans les Bouches du Rhône.

Suite à cette affaire pénale en 2013, j'ai tout perdu et j'ai eu énormément de mal à reconstruire ma vie alors que je n'étais pas l'instigateur de cette affaire. Par ailleurs, je précise que ces dettes sont extrêmement anciennes.

Merci par avance pour l'aide que vous pourrez m'apporter.

Cordialement.

Par **P.M.**, le **25/10/2020** à **21:01**

Bonjour,

S'il y a eu Jugement en 2013 ou après, il n'y a pas prescription...

Je pense qu'effectivement le mieux est de faire étudier le dossier par un avocat...